

DELIBERATION N° 2025-VII-010

DRAC – DIGUE DE FONTAGNIEUX – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Le douze novembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le cinq novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	/
Le Département	Christophe Revil	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Présente
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présence du suppléant C. MASNADA
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présence du suppléant F. BERNIGAUD
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Pouvoir donné à G. STRAPPAZZON
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visioconférence
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	/
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	/

Autres personnes présentes :

Pour le SYMBHI : M. Verry, M. Verdeil, M. Kuss, Mme Platz, M. Argentier, Mme Giroud, M. Rose, Mme Campoy, Mme Rognon, Mme Girin, M. Gonin

Pour GAM : Mme Breuil

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », est destiné à toutes les collectivités qui souhaitent financer des investissements locaux dans le cadre de la transition écologique. Ce fonds entièrement déconcentré doit répondre à un triple objectif : renforcer la performance environnementale, s'adapter au changement climatique et améliorer le cadre de vie.

Pour répondre à la diversité des réalités territoriales les crédits du Fonds Vert sont déconcentrés aux préfets à qui il appartient de sélectionner les projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Le Fonds Vert soutient des projets qui auront pour effet d'améliorer la prévention contre les inondations où le Fonds Barnier ne peut pas intervenir. Le taux d'aide doit respecter la limite de 80% d'aides de l'État et la réglementation européenne en matière d'aides d'État.

Les travaux de renforcement de la digue de Fontagnieux s'inscrivent dans le cadre des travaux du PAPI Au Fil du Drac, mais ne peuvent être financés par le Fonds Barnier du fait que la digue ne protège pas des biens et ni des personnes. Cet ouvrage protège une installation stratégique pour la métropole grenobloise, à savoir les puits de captage de Rochefort qui alimentent 200 000 personnes en eau potable, ainsi que la barrière hydraulique qui protège les captages des pollutions de la Romanche et du Drac.

Les travaux sur la digue de Fontagnieux consistent en la mise en place d'un sabot en enrochements en pied de la digue actuelle sur deux linéaires distincts, l'un de 750 mètres entre les PT01 et PT09 et le second de 200 mètres entre les PT12 et PT16. La mise en place de ces enrochements sera accompagnée de la pose d'un géotextile permettant de jouer le rôle de filtre par rapport à la digue actuelle, et de la percolation de matériaux fins visant à remplir les vides entre enrochements, pour éviter l'effet de drain vers les puits, dans l'objectif de protéger les champs captants. Des pistes seront créées pour les travaux et le talus remis en état en fin de chantier. Une surveillance de la nappe sera mise en œuvre pendant les travaux, ceux-ci étant situés à proximité immédiate des puits de captage.

L'ensemble du projet représente un coût total de 3 466 000 €HT, intégrant l'ingénierie préalable aux travaux, les travaux et les coûts de suivi de la nappe pendant les travaux. Le montant de Fonds Vert sollicité s'élève à 2 772 800 €HT (soit un taux d'aide de 80%). L'ingénierie préalable aux travaux (PRO) démarrera début 2026 et les travaux seront achevés avant fin 2029. La durée prévisionnelle des travaux sur la digue de Fontagnieux dans le cadre du PAPI Au Fil du Drac est de 10 mois.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'autoriser le Président à présenter auprès des services de l'Etat les demandes de financement correspondantes au titre du Fonds Vert.

Fait à Grenoble, le 12 novembre 2025

Extrait certifié conforme,
Le Président

